

# ANNEXE I

## Modalités d'organisation

### 1. OBJET DU CONCOURS

Destiné aux élèves des classes troisième et de quatrième, ce concours a pour finalité l'approfondissement de la mémoire et la connaissance de faits historiques.

Pour l'année scolaire 2024, le thème proposé est « Le Bataillon d'Infanterie de Marine et du Pacifique en 1944 ; du débarquement de Provence à la Libération de la France » dans le cadre des 80 ans de la Libération.

Les classes participantes s'appuieront sur un lieu, un ou des acteurs ou encore une action emblématique du BIMP dans la campagne de Libération de la métropole. Seront valorisés les travaux portant sur des sites peu connus du grand public et présentant un intérêt mémoriel important pour une commune, l'un des territoires ou de portée générale (comme l'action remarquable d'un soldat originaire d'une commune).

La production devra manifester d'une réelle connaissance du fait choisi. Cela passera par une phase de documentation qui pourra prendre des formes diverses selon les choix pédagogiques du ou des enseignants de la classe. Seront valorisés, les recherches menées auprès des services d'archives municipaux ou territoriaux des musées et utilisant des documents originaux. La collaboration avec les associations mémorielles et/ou patriotiques est très fortement encouragée ainsi qu'avec le RIMaP-NC, héritier de cette unité. Les unités liées aux classes de défense pourront ainsi apporter leur appui aux élèves et leurs enseignants.

### 2. FORMAT DES TRAVAUX TRANSMIS

Les projets pourront être réalisés sur des supports variés, physique ou numérique, et seront accompagnés d'une courte note que présentera l'objectif pédagogique choisi et la démarche suivie.

Pour une œuvre plastique (bande dessinée, sculptures, collages, photographies, installations éphémères...) :

- Un carnet présentant les principales étapes de réalisation accompagnera le projet. Dans le cadre d'une sculpture ou d'une œuvre volumineuse, la classe est invitée à transmettre au moins cinq photographies, sous différents angles, présentant la réalisation dans son environnement.

Pour une œuvre numérique (exposition virtuelle, journal virtuel, diaporama, vidéos...)

- L'œuvre d'une durée de 10 mn maximum, devra être fixée aux formats suivants : mp4 ou PDF pour un livre numérique. Le projet devra être de préférence interactif et apporter une vraie plus-value (pas de diaporama sous la forme d'un « exposé »).

### 3. REFERENCES

Ce prix s'inscrit dans la politique jeunesse du ministère des Armées, il contribue à renforcer les liens existants avec le trinôme académique et promouvoir le dispositif des classes de défense (CD) en Nouvelle-Calédonie. Ce prix s'inscrit aussi dans le cadre du label « 80 ans de la Libération ».

#### 4. – PROMOTION ET INSCRIPTION AU CONCOURS

La promotion de ce concours auprès des établissements scolaires sera assurée de manière conjointe par les ministères de l'Education nationale et des Armées.

Les inscriptions des classes se feront directement auprès du cabinet du COMSUP, emia-nouvelle-caledonie.chef-cab.fct@intradef.gouv.fr, pour le 2 août 2024.

#### 5. REMISE DES TRAVAUX

Les travaux sont à remettre par les établissements scolaires au CSNJ à l'adresse suivante : quartier Gally Passebosco BP 38 98843 NOUMEA CEDEX pour le 4 octobre 2024.

#### 6. COMMUNICATION MEDIAS – RESEAUX

Ce prix fera l'objet d'une couverture médiatique, au titre de l'action des Armées au profit de la jeunesse et des 80 ans de la Libération. La posture de communication sera ouverte et proactive. Outre l'alimentation de ses réseaux sociaux, la cellule communication proposera aux médias de couvrir les différents événements de leur périmètre.

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit des services du ministère des Armées et de l'Education nationale et de la jeunesse, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droit sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre (pour la partie concernant leur production propre). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des établissements avec l'indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront d'une part à ce que le droit à l'image (photos, vidéos...) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté, d'autre part à ce que les éléments reproduits soient libres de droit ou bénéficient d'un accord pour une utilisation à titre gracieux.

#### 7. COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé comme suit :

Président : Général Yann LATIL

Membres de droit :

- L'adjoint interarmées ;
- Le chef de corps du RIMaP-NC ;
- Le directeur du CSNJ ;
- Le conseiller communication ;
- Le directeur de l'ONAC/VG ;
- Le vice-recteur d'académie de Nouvelle-Calédonie ;
- L'inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional en histoire géographie.

#### 8. CALENDRIER

- Février à juillet 2024 : promotion du concours auprès des classes ;
- Date limite d'inscription le 2 août 2024
- Date limite d'envoi des travaux le 4 octobre 2024
- Proclamation des résultats fin octobre 2024
- Remise des prix à la maison du combattant et visite mémorielle le 27 novembre 2024.

Point d'attention : le transport des collégiens est à la charge des établissements scolaires.

Quartier Alleyron  
BP 38 – 98843 Nouméa Cedex  
[christophe2.imbert@intradef.gouv.fr](mailto:christophe2.imbert@intradef.gouv.fr)  
Dossier suivi par : CBA christophe IMBERT